

AR Prefecture

210600706-20220830-DELIB52022-DE  
Le 31/08/2022  
Publié le 31/08/2022

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 15

Présents : 11  
Représentés : 4  
Votants : 15

**Tarifcation  
municipale :  
cantine année  
scolaire 2022-  
2023**

Date de la  
convocation :  
25/08/2022

Certifié  
exécutoire  
compte tenu de :  
L'affichage en  
date du  
31/08/2022

La réception en  
Préfecture en  
date  
du :31/08/2022

Le Maire,  
Marc  
MALFATTO

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GREOLIERES

**Séance du mardi 30 août 2022 à 19 heures**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX  
ET LE TRENTE AOUT

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre présent prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marc MALFATTO, Maire.

Présents : Marc MALFATTO, Jean-Luc DURAND, Daniel IVALDI, Constantin GIUGE, Alain CHIN MEUN, Alain AMARTINO, Christophe GAUTHIER, Michel BEL, Kevin LECLERC, Delphine PRORIOI, Fabrice TONY

Absents : Murielle GRAGLIA (procuration à Constantin GIUGE) – Max MORELLO (procuration à Daniel IVALDI) – Patricia BUSUTTIL (procuration à Alain AMARTINO) – Gisèle BRUN-CAVALLO (procuration à Michel BEL)

Secrétaire de séance : Delphine PRORIOI

N° délibération : 52/2022

Monsieur le Maire expose :

Qu'à la veille de la rentrée scolaire 2022 2023, il convient de fixer les prix des repas de la cantine scolaire et donc de mettre à jour le tableau de la tarification municipale.

Que l'année passée la Commune a, comme à l'accoutumée facturé aux parents un prix unitaire en deçà du prix de revient. Cet effort financier peut être estimé à 3 272, 00 €.

AR Prefecture  
006-20000706-4-20200831-DELIBERE  
Recu es 31/08/2022  
Publ le 31/08/2022

Qu'en l'année passée, le choix a été fait de fournir des repas 50% bio augmentés de pain produit par la boulangerie bio du village.

Monsieur le Maire propose de continuer dans cette même optique.

En effet les prix de revient ont augmenté :

+ 4,49% pour les repas

+ 1,08% pour le pain

Monsieur le Maire propose donc de compléter la tarification municipale en la matière selon annexe ci jointe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marc MALFATTO



*la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Commune Gréolieres		Délibération du 30/08/2022	01/09/22	V5
	Occupation du domaine public	m <sup>2</sup> / an	14,00 €	*
	Occupation du domaine public : Echaffaudage	m <sup>2</sup> / mois / indivisible	3,00 €	
	Occupation du domaine public : stands marché foires	m / lineaire	0,00 €	
	Redevance taxi		145,00 €	
	Borne Camping Car GLN		5,00 €	*
	Taxe pâturage	Tarif à l'hectare	/	Conventions
	Bois de pin vendu sur pied	le stère	7,00 €	
	Vente de bois parcelle 13	le stère en 0,50 m	55,00 €	
	Vente de bois parcelle 13	le stère en 1,00 m	45,00 €	
	Vente de bois St Pons	le stère en 0,50	65,00 €	
	Plantes médicinales et aromatiques	par semaine et par personne	20,50 €	ou Conventions
	Ruches	Par ruche	5,20 €	
	Columbarium	Concession 15 ans	460,00 €	
		Concession 30 ans	900,00 €	
	Ancien cimetière	Concession 15 ans	460,00 €	
		Concession 30 ans	900,00 €	
	Nouveau cimetière	Case 15 ans	460,00 €	
		Case 30 ans	900,00 €	
		Terrain pour caveau + maçonnerie pour caveau concession de 50 ans	3 540,00 €	
	Photocopies	Noir et blanc A4	0,20 €	
		Noir et blanc A3	0,40 €	
		Couleur A4	0,50 €	*
		Couleur A3	1,00 €	*
	Fax	La page	2,00 €	
	Extrait plan cadastral	A4	2,00 €	
		A3	3,00 €	
	Prêt de matériel			
	Mise à disposition de barrières à des entreprises commerciales	lot de 5 / journée / indivible	20,00 €	*
	Mise en place diverses pour des entreprises commerciales par la Commune	Taux horaire / agent	18,50 €	*
	Caution			75,00
	Salle du Lavoir à la journée	Associations Gréoloises, Services Publics	0,00 €	
		Personnes privées et associations non gréoloises	93,00 €	*
		Sociétés commerciales Syndicats de copropriétés	182,00 €	*
		Caution		350,00
	Salle de Ste Anne au week end	Associations Gréoloises, Services Publics	0,00 €	
		Personnes privées et associations non gréoloises	52,00 €	*
		Sociétés commerciales Syndicats de copropriétés	130,00 €	*
		Caution		150,00
	Salle du lavoir ou de Sainte Anne 5 heures	Matinées enfantines EXCLUSIVEMENT	30,00 €	Caution tarif ci-dessus
	Tarifs publicitaires journal communal	1/8 ème de page	15,00 €	
		1/4 de page	35,00 €	
		1/2 page	70,00 €	
		1 page	140,00 €	
	Restauration scolaire	repas enfant	3,96 €	
	Année scolaire 2022/2023	repas famille ( a partir 2° enfant )	3,16 €	
		repas adulte	4,39 €	



**AR Prefecture**

006-210600706-20220830-DELIB522022-DE  
Reçu le 31/08/2022  
Publié le 31/08/2022